

commissaires du commerce, elle négocie avec les gouvernements étrangers pour régler la vente de leurs surplus exportables sur les marchés mondiaux et ainsi protéger les intérêts du Canada.

Division de l'expansion industrielle.—Cette division a été établie récemment pour coordonner l'aide du fédéral à l'établissement de nouvelles industries, d'origine domestique et d'origine étrangère, au Canada. Elle se tient en relation étroite avec un vaste réseau d'organismes au Canada, y compris les départements d'expansion industrielle des provinces, des municipalités, des chemins de fer, des banques, des compagnies d'énergie, des chambres de commerce, des boards of trade, de l'Association des manufacturiers canadiens et autres organismes connexes, ainsi qu'avec les commissaires du commerce et autres bureaux du gouvernement canadien à l'étranger. Elle s'occupe de répondre à de nombreuses demandes de renseignements de la part d'établissements et de particuliers étrangers au sujet de la fabrication de nouveaux produits au Canada en vertu d'une licence ou d'une royauté; elle s'occupe aussi de placer des inventions.

La division organise et maintient des programmes pour la formation de techniciens étrangers au Canada. L'an dernier, 75 Chinois ont été formés dans l'industrie canadienne et un programme semblable est en cours pour la formation d'Indiens.

En collaboration avec la Section des territoires, de l'Office des commissaires du commerce canadien, cette division dresse des itinéraires pour la visite de délégations et de techniciens industriels et à l'occasion envoie un fonctionnaire piloter la tournée. La division conclut également des arrangements au bénéfice de représentants de gouvernements étrangers, de techniciens, de conférenciers, de savants et d'étudiants en visite au pays.

La division doit, de plus, faire partie des divers comités interministériels qui s'occupent d'études et d'expansion industrielles, et voir à la transformation d'usines et d'outillage de réparation, à l'envoi d'enquêteurs techniques en Allemagne et à l'admission de savants allemands au Canada au profit de l'industrie canadienne. La division assure aussi la liaison avec la Corporation des biens de guerre pour l'écoulement de l'équipement de surplus, particulièrement pour fins d'exportation. Rien n'est négligé pour maintenir d'étroits contacts avec les nouvelles industries en vue de la solution de leurs problèmes et le développement de programmes d'exportation.

Division de la publicité commerciale.—La fonction principale de la Division de la publicité commerciale est de fournir aux commerçants du Canada des renseignements sur l'aide que les exportateurs et les importateurs peuvent obtenir de l'Office du commerce extérieur. Cette division s'occupe aussi de stimuler l'intérêt des hommes d'affaires et autres pour les relations commerciales avec les autres pays étant donné que leur prospérité dépend en grande partie de l'expansion du commerce extérieur. La division signale aux exportateurs actuels et potentiels les occasions d'écouler leurs produits sur les marchés étrangers; aux importateurs, elle indique les sources d'approvisionnement de matières premières et de marchandises de consommateurs qui ne peuvent s'obtenir au Canada. Son grand moyen d'instruction et d'information est le *Bulletin des renseignements commerciaux*, publication hebdomadaire de l'Office du commerce extérieur, où sont reproduits les rapports des commissaires du commerce canadien sur les conditions dans leur territoire respectif, des articles rédigés par le personnel du bureau principal et par les économistes du Bureau